



Certificat n°  
0965-CPR-MM 511

CERTIFICAT DE CONFORMITE DU CONTROLE DE LA PRODUCTION EN USINE

En application du RÈGLEMENT (UE) N° 305/2011 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

**EN 998-2:2016 - Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie -  
Partie 2: Mortiers de montage des éléments de maçonnerie**

**Type(s) de mortier**

**Mortiers de joints minces**

**Mortiers d'usage courant**

produit par

**Diamur nv**  
**Zwarte weg 47, Kade 367**  
**2030 Antwerpen**

et produit dans l'unité de production

**Diamur 2**  
**Kastelweg 29**  
**2030 Antwerpen**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et vérification de la constance des performances (ACVP) décrites dans l'Annexe ZA des normes mentionnées ci-dessus sous système 2+ sont appliqués et que le contrôle de la production en usine est évalué comme étant conformes aux exigences applicables.

Ce certificat a été délivré pour la première fois le 03/03/2020 et demeure valide tant que la norme harmonisée européenne, le produit de construction, la méthode de l'évaluation et vérification de la constance des performances, les conditions de fabrication dans l'usine ne sont pas modifiées de manière significative, sauf annulation ou suspension par l'organisme notifié pour le contrôle de la production et au plus tard jusqu'au **31/01/2022**. **La validité de ce certificat peut-être vérifiée sur le site internet <https://extranet.be-cert.be>.**

Délivré à Bruxelles, le 25/01/2021

ir. C. Ladang  
Directeur



CE Notified Body  
CPR 0965

